



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 5 mai 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère. **Il est 19h32**

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière ai, assiste aussi à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-05-129

2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Guy Dupuis et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - MOT DU MAIRE**
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 - Séance ordinaire du 7 avril 2025**
- 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS**
- 6 - ADMINISTRATION**
 - 6.1 - Revenus cumulés au 30 avril 2025**
 - 6.2 - Dépenses et salaires d'avril 2025**
 - 6.3 - Trésorerie de la municipalité au 30 avril 2025**
 - 6.4 - Fermeture du bureau municipal pour la période de la journée nationale des Patriotes**
 - 6.5 - Achat abonnement Canva**
 - 6.6 - Acceptation de la soumission de Marius Marcoux & fils inc pour l'installation de l'électricité pour le parc secteur Croteau**



No de résolution
ou annotation

- 6.7 - Rhésus Offre de Services Informatiques remplacement d'équipements Entra ID et le service géré**
- 6.8 - Acceptation de la soumission de Climco pour le remplacement du système de gestion CVC (côté bureau municipal)**
- 7 - CORRESPONDANCES**
 - 7.1 - A Titre d`Information**
 - 7.1.1 - Information suivi Syndicat**
 - 7.1.2 - Subvention FRR pour le parc Croteau**
 - 7.1.3 - Mai- Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaque**
 - 7.2 - A titre Décisionnelles**
 - 7.2.1 - Demande de gratuité de la salle municipale pour une conférence avec une auteur de livre**
 - 7.2.2 - Achat d'un panneau amovible pour la sécurité**
 - 7.2.3 - Demande Partenariat financier Organisme Ô Rivage**
- 8 - RESSOURCES HUMAINES**
 - 8.1 - Nomination Adjointe administrative temporaire**
 - 8.2 - Nomination Coordonnatrice de camp de jour temporaire**
- 9 - DOSSIERS MUNICIPAUX**
 - 9.1 - Loisirs et Vie Communautaire**
 - 9.1.1 - Sorties camp de jour 2025**
 - 9.1.2 - FÊTE NATIONALE - PERMIS DE RÉUNION ET UTILISATION DU PARC**
 - 9.1.3 - DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA FÊTE DE LA ST-JEAN**
 - 9.1.4 - Demande de Permis de feu d'Artifices**
 - 9.2 - URBANISME**
 - 9.2.1 - Rapport de l'inspectrice municipale - Avril 2025**
 - 9.2.2 - Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de personnes et fonctionnaires responsables**
 - 9.2.3 - DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE CARL LANDRY (FERME LANDRYNOISE INC.) - COUPE D'ÉRABLE.**
 - 9.2.4 - Demande de dérogation mineure pour les lots (5 180 872) (5 181 543) (5 180 912)**
 - 9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.4 - SECURITE CIVILE**
 - 9.5 - Autorisation Affichage Panneaux publicitaires collecte de sang**
- 10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**
 - 10.1 - Programme Nouveau Horizon**
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES**
 - 11.1 - Incrire libellé ici**
- 12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE**
- 13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 14 - CLOTURE DE LA SÉANCE**

Adopté à l'unanimité des conseillers

3 - MOT DU MAIRE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX



No de résolution
ou annotation

2025-05-130

4.1 - Séance ordinaire du 7 avril 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 avril 2025;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 avril 2025 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS

Cette période des questions consiste uniquement aux points mentionnés à l'ordre du jour.

La période de question aux participants, en présentiel. Pas de questions. Le nombre de personnes présentes en salle est de 4. Les personnes souhaitant poser des questions, par écrit avant la séance, ont été invitées à le faire sur le site Internet. Aucune question n'a été posée par ce mode. Les personnes avaient également la possibilité de s'inscrire avant la séance afin de poser leurs questions par vidéoconférence. Aucune personne n'a retenu cette option. La séance a été diffusée en direct via YouTube. La captation est disponible en rediffusion sur Internet

6 - ADMINISTRATION

6.1 - Revenus cumulés au 30 avril 2025

La directrice générale et greffière-trésorière a fait dépôt de l'état des revenus collectés pour la période allant du **1er janvier 2025 au 30 avril 2025**. Le rapport déposé et ventilé mentionne que 1 562 770.49 \$ ont été comptabilisés au titre des revenus.

2025-05-131

6.2 - Dépenses et salaires d'avril 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois d'avril 2025 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 700.00\$. ainsi que des factures s'élevant à 83 152.64 \$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 30 avril 2025 Auquel s'ajoute un montant de 31 889.19 \$ consigné au rapport des salaires nets du 30 avril 2025. Le tout totalisant un montant global de **115 741.83\$**

Adopté à l'unanimité.

6.3 - Trésorerie de la municipalité au 30 avril 2025



No de résolution
ou annotation

La directrice générale et greffière-trésorière fait dépôt de la trésorerie de la municipalité au 30 avril 2025 et assure que la municipalité est en très bonne santé financière et de trésorerie à cette date.

2025-05-132

6.4 - Fermeture du bureau municipal pour la période de la journée nationale des Patriotes

CONSIDÉRANT les congés sont déterminés par la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT QUE le congé de la journée nationale des Patriotes sont au niveau de la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT QUE les journées déterminées par la politique sont en parties les fins de semaine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Éric Morissette résolu unanimement :

- **QUE** le bureau municipal soit fermé à compter du **jeudi 15 mai 2025 à 16h30 et la réouverture soit fixée au mardi 20 mai 2025 aux heures habituelles;**

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2025-05-133

6.5 - Achat abonnement Canva

Sur la proposition de le conseiller Guy Dupuis et appuyé par la conseillère Claudia Quirion et résolu :

D'ACHETER un abonnement à canva pour les employés du bureau municipale qui on a travaillé avec la confection d'image pour les affiches, le journal etc;

QUE le coût de 150\$ pour un abonnement pour l'année serait le mieux pour l'utilisation que nous voulons faire;

Adopté à l'unanimité.

2025-05-134

6.6 - Acceptation de la soumission de Marius Marcoux & fils inc pour l'installation de l'électricité pour le parc secteur Croteau

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseille Éric Morissette et résolu :

- **QUE** le Conseil, sur recommandation de la direction générale accepte la soumission de Marius Marcoux & fils inc relative au cout pour l'instalation de l'électricité du bâtiment secteur Croteau pour d'un montant de 6 700\$ taxes non incluses.

2025-05-135

6.7 - Rhésus Offre de Services Informatiques remplacement d'équipements Entra ID et le service géré

CONSIDÉRANT la directive reçue de la direction de la MRC d'Arthabaska confirmant. Qu'à partir du **14 octobre 2025**, Windows 10 ne sera plus supporté par certains ordinateurs de travail ;



No de résolution
ou annotation

2025-05-136

CONSIDÉRANT QUE Microsoft a annoncé la fin de son support pour Windows 10, ce qui impliquera la fin des mises à jour de sécurité de cette version;

CONSIDÉRANT QUE pour cette mise à jour, certains postes de travail du bureau municipal ne contiendront pas un processeur compatible ou n'auront pas assez de mémoire RAM.

CONSIDÉRANT l'offre de services sollicitée et reçue de RHESUS consistant à procéder à la migration, le remplacement d'équipements, l'entra ID et le service géré;

EN conséquence sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par la conseillère Claudia Quirion et résolu:

- **D'ACCEPTER** la proposition #023875 V1 de la compagnie RHESUS pour un montant hors taxes de 23 340.90\$ \$ pour le remplacement d'équipements, l'entra ID et le service géré des postes de travail de la municipalité.
- **QUE** soit habilité, la directrice générale par intérim de la municipalité, Madame Annick Girouard à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère tous les documents afférent à ce dossier.

6.8 - Acceptation de la soumission de Climco pour le remplacement du système de gestion CVC (côté bureau municipal)

Sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- **QUE** le Conseil, sur recommandation de la direction générale accepte la soumission # 10028 de la firme Climco Service relative au coût de remplacement du système de gestion CVC (côté bureau municipal) d'un montant de 21 713.03\$ taxes incluses.

7 - CORRESPONDANCES

7.1 - A Titre d'Information

7.1.1 - Information suivi Syndicat

Siute à la demande de nomination d'un médiateur-conciliateur En vertu de la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (art. 4 et 5 et art. 38 et 39) Nous auront 2 premières rencontres qui auront lieu à l'hôtel Quality Inn de Victoriaville de 9h à 16h30. Les dates retenues sont le 16 et le 21 mai 2025.

7.1.2 - Subvention FRR pour le parc Croteau

Nous avons déjà reçu un montant de la subvention FRR pour le parc Croteau au montant de 37 500\$.

2025-05-137

7.1.3 - Mai- Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaque

CONSIDÉRANT que chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité



No de résolution
ou annotation

essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT que l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseil municipal et résolu unanimement :

DE DÉCRÉTER QUE le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

QUE le conseil municipal de Saint-Valère encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec

7.2 - A titre Décisionnelles

2025-05-138

7.2.1 - Demande de gratuité de la salle municipale pour une conférence avec une auteure de livre

SUR LA PROPOSITION DU conseiller Éric Morissette et appuyée par la conseillère Nadia Hébert et résolu :

QUE la municipalité accepte la proposition de Madame Isabelle Lafortune, pour une conférence et la présentation de ces livres.

QUE la municipalité lui offre la location de la salle municipale gratuitement pour cette après-midi du 18 mai 2025 à l'adresse suivante 2 rue du Parc.

Adopté à l'unanimité.

2025-05-139

7.2.2 - Achat d'un panneau amovible pour la sécurité

Sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

QUE la municipalité va prêter un panneau amovible pour la sécurité de nos usagers qui emprunte le 12e rang pendant le temps des récoltes;

Adopté à l'unanimité.

2025-05-140

7.2.3 - Demande Partenariat financier Organisme Ô Rivage

CONSIDÉRANT la correspondance transmise par la présidence de l'organisation communautaire de Plessisville, O Rivage, œuvrant à la prévention des dépendances par la promotion des saines habitudes de vie; sollicitant une demande de partenariat financier;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité soumis à la municipalité pour sa souscription éventuelle;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le budget limité de la municipalité relativ aux subventions et de partenariat;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

QUE le conseil décide de ne pas participer à cette requête tenant compte de son budget limité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-05-141

8 - RESSOURCES HUMAINES

8.1 - Nomination Adjointe administrative temporaire

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de pourvoir la municipalité des ressources humaines devant faciliter son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de combler le poste d'adjointe administrative temporairement au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation transmise par la direction générale de la Municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

- **QUE** soit embauchée madame Mélanie Potvin à titre d'adjointe administrative de la municipalité de Saint-Valère ;
- **QUE** soit approuvée la convention établissant les conditions de travail ;
- **QUE** soit autorisé la directrice générale et greffière-trésorière par intérim madame Annick Girouard conformément aux prescrits des articles 210-212 du Code Municipale du Québec (CMQ) ainsi que l'article 113 de la loi sur les cités et villes (LVC) à signer la convention pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2025-05-142

8.2 - Nomination Coordonnatrice de camp de jour temporaire

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de pourvoir la municipalité des ressources humaines devant faciliter son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de combler le poste vacant de coordonnatrice du camp de jour au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation transmise par la direction générale de la Municipalité de Saint-Valère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :



No de résolution
ou annotation

- **QUE** soit embauchée madame Jennifer Besson à titre de coordonnatrice de camp jour de la municipalité de Saint-Valère ;
- **QUE** soit approuvée la convention établissant les conditions de travail ;
- **QUE** soit autorisé la directrice générale et greffière-trésorière par intérim madame Annick Girouard conformément aux prescrits des articles 210-212 du Code Municipale du Québec (CMQ) ainsi que l'article 113 de la loi sur les cités et villes (LVC) à signer la convention pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9 - DOSSIERS MUNICIPAUX

9.1 - Loisirs et Vie Communautaire

2025-05-143

9.1.1 - Sorties camp de jour 2025

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Valère organise son camp de jour annuel pour une période de 6 semaines débutant le mercredi 25 juin 2025;

En Conséquence,

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu unanimement :

• D'ACCEPTER le calendrier soumis pour camp de jour 2025

- 2 juillet : Récré O Fun (Trois-Rivières)
- 9 juillet : LaserForce (Drummondville)
- 16 juillet : Arcade Carie Factory (Québec)
- 15 août : Clubfy (au camp de jour)

Adopté à l'unanimité

2025-05-144

9.1.2 - FÊTE NATIONALE - PERMIS DE RÉUNION ET UTILISATION DU PARC

CONSIDÉRANT qu'un permis est nécessaire pour des réunions dans le cadre des festivités de la Saint-Jean de Baptiste, le 23 juin;

Sur proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

QUE le Conseil autorise la directrice générale à demander un permis de réunion et de festivités en relation avec le 23 juin de l'année 2025

Adopté à l'unanimité

2025-05-145

9.1.3 - DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA FÊTE DE LA ST-JEAN

CONSIDÉRANT les coûts qu'engendre la fête de la St-Jean et la préparation des activités;

Sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par la conseillère Nadia Hébert

QU'UN montant de 800\$ soit accordé au comité organisateur au titre de commandite de la municipalité pour les activités de la St-Jean 2025.

Adopté à l'unanimité.

2025-05-146

9.1.4 - Demande de Permis de feu d'Artifices



No de résolution
ou annotation

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu

QUE la directrice générale sollicite auprès des instances concernées afin d'obtenir l'autorisation du permis pour feu d'artifices pour la soirée du 23 juin 2025;

Adoptée à l'unanimité.

9.2 - URBANISME

2025-05-147

9.2.1 - Rapport de l'inspectrice municipale - Avril 2025

IL est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu:

D'ACCEPTER le dépôt du Rapport d'activités de l'inspectrice en Urbanisme pour le mois d'avril 2025 Lequel rapport fait mention de:

Principale demande :

- Suivi des demandes des citoyens (10), agents d'immeubles (0), agent d'assurance (1),

notaire (0) et autres.

- Analyse de demandes de permis (8).

- Émission de 8 permis (voir liste en annexe)

Demande spécifique :

- Rédaction de documents pour une demande coupe d'arbre en érablière à la CPTAQ.

- CCU, préparation du CCU et rédaction du PV pour trois demandes de dérogation

mineure.

-1245, rang Landry

-17, route de la Rivière-Noire

-285, rang 11

Amélia Lacroix

2025-05-148

9.2.2 - Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de personnes et fonctionnaires responsables

- CONSIDÉRANT l'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Valère;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Guy Dupuis il est résolu :



No de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité de Saint-Valère désigne les personnes suivantes, à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique :

- Amélia Lacroix
- Daniel Moreau
- Pénélope Houle
- Philippe Habel
- Vincent Roy
- Samuel Jodoin
- Meghan Simard
- Valérie Gagné

QUE la Municipalité de Saint-Valère s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par les personnes ci-haut désignées.

2025-05-149

9.2.3 - Demande de dérogation mineure pour les lots (5 180 872) (5 181 543) (5 180 912)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois demandes de dérogation mineure concernant les propriétés suivante : le 285 rang 11, (lot 5 180 872)du cadastre du Québec, situé dans la zone A-11 du plan de zonage de la municipalité, le 17 route Rivière-noire, (lot 5 181543) du cadastre du Québec, situé dans la zone CR-1 du plan de zonage de la municipalité et le 1245, rang Landry (lot 5 180 912) du cadastre du Québec, situé dans la zone A-19 du plan de zonage de la municipalité;

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

JEUDI LE 24 AVRIL 2025

Procès-verbal de la réunion régulière du comité consultatif d'urbanisme tenu, le jeudi le 24 avril 2025 au bureau de la Municipalité de Saint-Valère de 9h58 à 10h44

Sont présents: Messieurs Hugo Chrétien

Guy Dupuis

Christian Guillemette

Guy Pépin

Madame Joséane Turgeon

Est aussi présent : Madame Amélia Lacroix

Est absent :

La séance est ouverte à 9h58 par madame Amélia Lacroix, secrétaire de la réunion.



No de résolution
ou annotation

01-2025 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Guillemette et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

02-2025 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 janvier 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal du 23 janvier 2025 a été présenté et lu par les membres du comité durant la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Christian Guillemette, que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 23 janvier 2025 soit accepté tel que rédigé.

03-2025 Demande de dérogation mineure de monsieur Pascal Dubois
concernant la propriété du 285, rang 11 (lot 5 180 872)

ATTENDU QUE monsieur Pascal Dubois a déposé une demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 285, rang 11 en la municipalité de Saint-Valère, plus précisément sur le lot 5 180 872 du cadastre du Québec, situé dans la zone A-11 du plan de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE la demande vise autoriser la construction d'un garage détaché à usage résidentiel d'une hauteur de 6,4 mètres alors que le *règlement de zonage 006-2024* permet une hauteur maximale de 5 mètres pour les garages détachés à usage résidentiel à l'extérieur du périmètre urbain.

ATTENDU QUE l'article 6.2.1 du règlement de zonage *006-2024* stipule ceci :

6.2.1 GARAGE DÉTACHÉ

Un garage détaché est permis selon les normes suivantes :

...

2° À l'extérieur du périmètre urbain :

- a) la superficie maximale est de 112 mètres carrés;**
- b) la hauteur maximale est de 5 mètres;**
- c) doit être à 1,5 mètre minimum des lignes latérales et arrière;**



No de résolution
ou annotation

d) les avant-toits doivent être à 0,5 mètre minimum des lignes latérales et arrière.

ATTENDU QUE le garage aura une dimension conforme de 30' x 40' (1 200 pi² / 111m²)

ATTENDU QUE le garage sera en cours latérale et arrière.

ATTENDU QUE le terrain est entouré de champs agricoles.

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande ne cause pas d'atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joséeane Turgeon, appuyé par Guy Dupuis, que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de monsieur Pascal Dubois afin d'autoriser la construction d'un garage détaché à usage résidentiel d'une hauteur de 6,4 mètres.

04-2025 Demande de dérogation mineure de madame Julie Turgeon concernant la

propriété du 17, route de la Rivière-Noire (lot 5 181 543)

ATTENDU QUE madame Julie Turgeon a déposé une demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 17, route de la Rivière-Noire, en la municipalité de Saint-Valère, plus précisément sur le lot 5 181 543du cadastre du Québec, situé dans la zone CR-1 du plan de zonage de la municipalité;

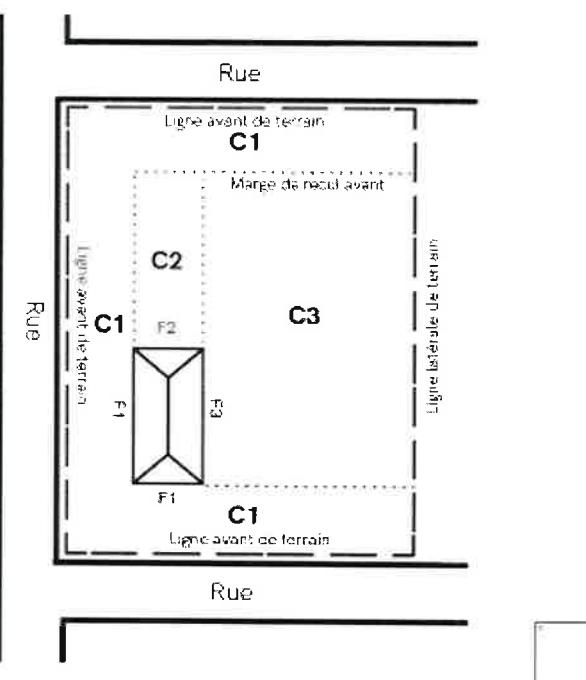
ATTENDU QUE la demande vise à autoriser l'implantation d'une piscine hors-terre en cours avant. Selon le règlement de zonage 006-2024, une piscine hors-terre est autorisée en cours latérale et arrière seulement.

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser l'implantation d'une clôture de 1.83m en cours avant. Selon le règlement de zonage 006-2024 La hauteur maximale en cours avant est de 1,2 mètre.

ATTENDU QUE la propriété sise au 17, route de la Rivière-Noire est un lot transversal d'angle. Ainsi, il y a trois cours avant sur le lot.



No de résolution
ou annotation



ATTENDU QUE la marge avant dans la zone CR-1 est de 12m

ATTENDU QUE la piscine sera à 9m de la limite de terrain (donc considéré en cour avant), aussi, la piscine sera partiellement en cour arrière et partiellement en cour avant.

ATTENDU QUE le refus de la demande causerait préjudice au propriétaire comme le propriétaire ne peut positionner la piscine de manière conforme sur le terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis, appuyé par Joséeane Turgeon, que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de madame Julie Turgeon, afin autoriser l'implantation d'une piscine hors-terre en cours avant et afin autoriser l'implantation d'une clôture de 1.83m en cour avant.

L'acceptation est toutefois soumise aux conditions suivantes :

- La clôture devra être située à minimum 60cm de la limite de terrain.
- La clôture ne peut pas dépasser la façade de la résidence.
- La municipalité se dégage de toute responsabilité face à d'éventuel bris de la clôture.

04-2025 Demande de dérogation mineure de monsieur Carl Bélieau
concernant la

propriété du 1245, rang Landry (lot 5 180 912)

ATTENDU QUE madame Carl Bélieau a déposé une demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 1245 rang Landry, en la municipalité de Saint-Valère, plus précisément sur le lot 5 180 912du cadastre du Québec, situé dans la zone A-19 du plan de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser la construction d'un abri d'auto à usage résidentiel de 48.3m² annexé au garage détaché existant de 93m², ayant une superficie totale de 142m², alors que le règlement de zonage 006-



No de résolution
ou annotation

2024 permet une superficie maximale de 112m² pour les garages détachés à usage résidentiel à l'extérieur du périmètre urbain.

ATTENDU QUE l'article 6.2.1 du règlement de zonage 006-2024 stipule ceci :

6.2.1 GARAGE DÉTACHÉ

Un garage détaché est permis selon les normes suivantes :

...

2° À l'extérieur du périmètre urbain :

- a) la superficie maximale est de 112 mètres carrés;*
- b) la hauteur maximale est de 5 mètres;*
- c) doit être à 1,5 mètre minimum des lignes latérales et arrière;*
- d) les avant-toits doivent être à 0,5 mètre minimum des lignes latérales et arrière.*

ATTENDU QUE l'article 6.2.4 du règlement de zonage 006-2024 stipule ceci :

6.2.4 ABRI D'AUTO

Un abri d'auto est permis selon les normes suivantes :

- La superficie maximale est de 60 mètres carrés;*
- La hauteur maximale est de 6 mètres sans dépasser la hauteur du bâtiment principal;*
- L'implantation doit être faite selon les marges prescrites à la grille de spécifications concernant le bâtiment principal, lorsque ce dernier est rattaché au bâtiment principal;*
- Doit être à 1,5 mètre minimum des lignes, lorsqu'il est détaché du bâtiment principal;*
- Un abri d'auto rattaché à un garage détaché est permis en respectant les normes prescrites au garage détaché sans dépasser la superficie maximale permise;*

ATTENDU QUE l'abri d'auto sera en cour arrière.

ATTENDU QU' il n'y a pas de voisin du côté de l'abri d'auto et que le terrain est entouré de champs agricoles.

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande ne cause pas d'atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Guillemette, appuyé par Guy Dupuis, que le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de monsieur Carl Bélieau afin autoriser la construction d'un abri d'auto à usage résidentiel de 48.3m² annexé au garage détaché existant de 93m², ayant une superficie totale de 142m².



No de résolution
ou annotation

Aucun sujet n'est apporté.

06-2025 Levée de la séance

Il est proposé par Joseane Turgeon à 10 h 44 que la séance soit levée.

Christian Guillemette Amélia Lacroix,

Président Inspecteur régional en bâtiments

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Éric Morissette d'entériner les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation des trois demandes de dérogation qui ont été fait à la municipalité.

Adopté à l'unanimité

9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

9.4 - SECURITE CIVILE

9.5 - Autorisation Affichage Panneaux publicitaires collecte de sang

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale Sécurité Incendie de Bulstrode s'est associée à Héma-Québec pour une collecte de sang qui aura lieu à Saint-Eulalie le 30 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE chaque année la collecte aura lieu dans l'une des municipalités administratrices de la Régie;

CONSIDÉRANT la demande de la direction de la Régie Intermunicipale Sécurité Incendie de Bulstrode auprès de la municipalité de Saint-Valère consistant à afficher des panneaux publicitaires (maximum 4) dans les artères principales de notre municipalité;

Sur la proposition de le conseiller Jacques Pépin et appuyée par la conseillère Joséane Turgeon et résolu :

- **QUE** soit autorisée l'affichage des panneaux publicitaires au niveau des artères de la municipalité de Saint-Valère
- **QUE** soit publiée sur la page FACEBOOK et site web de la municipalité la promotion de cette activité consistante a la collecte de sang qui se tiendra le 30 juin 2025 à Saint-Eulalie.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

10.1 - Programme Nouveau Horizon



No de résolution
ou annotation

Suivi en cours et la décision sera bientôt communiquée à la direction générale pour la construction du terrain de Pickleball

11 - AFFAIRES NOUVELLES

11.1 - Incrire libellé ici

12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire

Rapport du comité RISIB (incendie)

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque # usagers :253; # transactions:711; # livres numérique 20

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics

Rapport du comité de la des matières résiduelles

13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

2025-05-151

14 - CLOTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion

QUE la séance est levée à 20h15

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand

Marcel Normand
Maire
par intérim

Annick Girouard

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marcel Normand

Marcel
Maire

Normand

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Annick Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.



No de résolution
ou annotation

Annick Girouard

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



No de résolution
ou annotation